

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°63 du 21/12/06

Grève et manifestations du 18 décembre un incontestable succès !

- **Le Communiqué de l'intersyndicale du Second degré, au soir de la grève :**

Lycées et collèges : plus d'un enseignant sur deux en grève le 18 décembre

Plus d'un enseignant sur 2 a répondu à l'appel à la grève de l' « intersyndicale des 15 » du second degré. Près de 10 000 manifestants ont défilé à Paris vers le Ministère de l'Éducation. D'autres manifestations ont eu lieu dans tout le pays.

Une telle mobilisation atteste de la pleine adhésion des personnels à la plate-forme de l'intersyndicale : retrait du projet de décret et ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

L'intersyndicale appelle les personnels à rester mobilisés et demande à être reçue par le ministre dans les tout prochains jours. Elle se réunira dans les 48h pour faire le point de la situation.

Paris, le 18 décembre 2006 – 19 h

- **Amplifier la mobilisation dès la rentrée pour obtenir le retrait (l'abrogation) des décrets sur les obligations de service**

Des réserves de mobilisation existent, notamment dans l'enseignement professionnel. Si on en croit une dépêche de l'AEF du 19 décembre, les PLP pourraient bien trouver de nouvelles raisons de s'engager dans l'action. En effet, selon l'AEF l'audit du printemps dernier sur la voie professionnelle conclurait qu'il serait possible de « redéployer » 7000 à 8000 postes dans l'enseignement professionnel, à condition d'envisager une annualisation des services des enseignants et une autre utilisation de leur temps pendant les stages en entreprises des élèves.

Il s'agirait, à l'évidence de remettre en cause notre statut qui, certes n'est pas parfait, mais reste le produit de la lutte des PLP en 2000. Si le ministre parvenait maintenant à ses fins, alors que toutes les organisations du second degré sont unies et mobilisées, il ne fait pas de doutes qu'il pourrait alors s'attaquer en profondeur au statut des PLP.

Le seul objectif du ministre est de supprimer des postes, avec la préparation de la prochaine rentrée, les suppressions vont être perceptibles dans les établissements dès janvier. Le CTPM du 11 janvier doit répartir les moyens dans les académies, cela doit être un nouveau temps fort

de l'action. Comme le propose l'intersyndicale, il faut tenir des AG dans tous les établissements pour décider des suites de l'action.

- **Communiqué de l'intersyndicale du second degré du 21 décembre**
- **Lettre au premier ministre**

Manifestation nationale du 20 janvier

La FSU a décidé de proposer aux organisations syndicales de l'éducation d'organiser une manifestation nationale à Paris le 20 janvier pour la défense et la promotion du service public d'éducation et contre la politique de régressions que conduit le gouvernement. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de la grève du 28 septembre et des mobilisations en cours dans le premier degré, le second degré et les IUFM, auxquelles la FSU a apporté et apporte tout son soutien.

Il s'agit d'obtenir les moyens d'un service public d'éducation, qui assure la réussite de tous, et de s'opposer à toutes les attaques contre l'école et ses personnels, notamment sur les statuts, la formation, l'emploi, la précarité, le temps et les conditions de travail, les conditions de scolarisation des élèves ainsi que la remise en cause du travail des professionnels de l'éducation. Il s'agit en même temps de porter dans le débat public nos propositions d'amélioration du système éducatif et de nos métiers.

• Hors-classe

- **Audience SNUEP au ministère**

Le projet ministériel laisse chaque recteur fixer les modalités d'accès à la Hors-classe, tout en fixant un cadre qui fait la part belle au « mérite » en précisant toutefois :

- 1) le barème ne conserve qu'un caractère indicatif
- 2) il importe de tenir compte des avis du chef d'établissement et du corps d'inspection.
- 3) il est également recommandé de « *repérer les personnels méritants les plus jeunes bénéficiant d'abord d'un avancement plus rapide d'échelon avant de les faire bénéficier éventuellement d'un avancement de grade* ».

- **LE SNUEP a dénoncé les directives ministérielles.**

Il semblerait que le bilan national (22 académies n'ont promu que des collègues au 11^{ème} échelon et que 98 % des promus de l'an dernier sont au 11^{ème} échelon – résultat des bagarres locales tant en groupe de travail qu'en CAP académiques) soit insupportable pour l'administration qui veut un accès à la hors-classe réellement possible dès le 7^{ème} échelon et qui souhaite donc mettre en avant le mérite de manière plus marquée et ainsi casser l'idée de déroulement de carrière qui devrait logiquement, à nos yeux, se terminer par l'échelon terminal de la hors-classe. **Le SNUEP a demandé le gel de ce projet de note de service** pour ouvrir une vraie négociation sur le sujet avec le ministère.

- **Nos mandats :**

Le SNUEP revendique la reconstruction de la grille indiciaire au cours des 11 échelons avec la disparition de la Hors-classe et l'intégration des actuels indices « Hors-Classe ». Le SNUEP a demandé l'abandon de toute notion de mérite, notion subjective car ne reposant que sur des appréciations ponctuelles et partisans qui contribuent à créer un climat malsain au sein des équipes pédagogiques.

Pour info :

Le ratio promu/promouvables est de 4,91 % pour les PLP et de 2,53% pour les CPE. Ce ratio, encore valable pour l'année à venir, indique le nombre de collègues promus par rapport à l'ensemble des promovables. Le ministère fixe ensuite le contingent de chaque académie, pour chaque corps.

Intégration des IUFM aux universités

- **Les CPE absents du « cahier des charges ! »**

Notre catégorie a fait l'objet d'une réduction drastique des postes au concours. Aujourd'hui, nous constatons sa disparition pure et simple du projet de cahier des charges de la formation des maîtres : à la lecture du projet d'arrêté portant sur le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM présenté au CSE dernièrement, les Conseillers Principaux d'Education n'apparaissent pas !

Pour la première fois depuis 1992, date de l'entrée de la profession en IUFM, un texte de cette importance « oublie... » toute référence aux CPE : disparition ou volonté de redéfinition du métier (...vers « le management » ?).

Du rapport Piétryck remis au Ministre aux dernières recommandations du HCE, les CPE ont toujours été inclus aux propositions. La préparation au concours et la formation aux côtés des enseignants ont été une avancée majeure dans la construction et la reconnaissance de la professionnalité des CPE. Le travail en collaboration avec les professeurs, affirmé par le code de l'éducation et la complémentarité des métiers a conforté l'appartenance des CPE aux équipes pédagogiques et légitimé leur intégration en IUFM.

Les commissaires paritaires CPE, élus tiennent à condamner solennellement cet « oubli » et font connaître leur opposition totale à cette mesure.

Nous défendrons une conception ambitieuse et universitaire de la formation et demandons le rétablissement immédiat des CPE dans le cahier des charges de la formation des maîtres.

Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, le SE et le SGEN appellent tous les collègues à tout type de mobilisation pour défendre notre identité professionnelle.

- **INTERVENTION DE RENE PASINI A LA COMMISSION DES LYCEES DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (Vendredi 8 décembre 2006)**
Séance du CSE du 14 décembre 2006

Monsieur le Conseiller, Mmes et M. les membres des commissions,

Notre position relative au projet d'arrêté universitaire de formation du cahier des charges de la formation des maîtres, en instituts universitaires de formation des maîtres est connue. Vous avez pu en prendre connaissance par communiqué de presse. Dans le cadre de cette commission, beaucoup de choses ont été déjà abordées et nous partageons certaines positions. Je me limiterai donc à deux chapitres essentiels : l'organisation de la mise en œuvre par les universités et la problématique toute spécifique de la formation des professeurs de Lycée Professionnel. Nous partageons certains objectifs développés en matière de formation de maîtres mais nous ne pouvons que constater l'absence de pistes pour leur réalisation d'autant plus que l'on reporte la mise en œuvre sur les établissements d'enseignement. Nous avons la conviction que ce projet est dans la droite ligne des objectifs libéraux du Gouvernement.

Certes, l'intégration des IUFM est aujourd'hui actée dans la loi, mais nous demandons un cadrage national tant dans l'intégration que dans la définition des contenus de formation pour les corps et tout particulièrement pour les professeurs de Lycée Professionnel. Les modalités

d'intégrations sont très disparates et nous demandons un décret national. Il serait en effet fort regrettable de voir s'installer des négociations régionales en matière de formation.

Nous tenons à rappeler notre opposition au report des charges de formation sur les établissements. Cela ne signifie en aucune façon que nous refusons l'alternance préconisée pour les professeurs stagiaires, mais ces derniers sont en situation d'apprentissage. Ils ne doivent donc pas être considérés comme des moyens d'enseignement comme actuellement. Cette situation ne facilite pas la formation des intéressés et la vie des établissements. Il s'agit d'une approche comptable dommageable.

Nous nous interrogeons sur la disparition du mémoire professionnel, disparition que beaucoup semblent regretter. D'autre part, aucune référence relative aux Conseillers Principaux d'Education n'est faite dans ce projet. Le cahier des charges doit prendre en compte ces enseignants.

Dans un autre domaine nous relevons que la formation serait adaptée à chaque établissement sous la responsabilité de son responsable. Cela semble en contradiction avec les objectifs recherchés.

La partie relative à la formation des Professeurs de Lycée professionnels est plus que restreinte voire inexistante. Vous nous proposez de nous orienter vers une logique d'amendement au texte, mais comment pouvons nous amender un texte qui n'existe pratiquement pas ?

Les PLP nourrissent les plus vives inquiétudes sur l'avenir de leur corps et ce texte n'est pas en mesure de les rassurer. Il fait abstraction de la spécificité de l'Enseignement Professionnel. La formation s'organise dans un champ professionnel précis, notamment pour ceux qui seront amenés à enseigner ces disciplines techniques. Aucune approche n'est faite concernant les enseignements généraux et professionnels. Ils ont leur spécificité par rapport aux autres ordres d'enseignement. Le recours aux stages comme moyen de formation est plus qu'aléatoire. L'acquisition des compétences ne doit pas relever de ce dispositif, mais tout processus de formation doit répondre aux exigences précises des individus dans une notion de complémentarité.

Dans ce domaine nous considérons que ce n'est pas à l'Université de fixer seule les contenus de formation. La formation doit être pluraliste. Les professeurs de lycée Professionnel sont attachés à un triptyque qui a fait ses preuves. La formation doit reposer sur un ancrage universitaire mais aussi sur un ancrage professionnel et sur un ancrage institutionnel dans le cadre de l'Education Nationale. Ce dernier point ne signifie en aucune façon que nous acceptons l'utilisation des moyens des établissements pour assurer une partie de la formation des Professeurs stagiaires.

Il serait par ailleurs regrettable que l'on reporte une partie de la formation dans le temps. On assisterait alors à des dérives identiques à celles que l'on commence à voir dans le cadre de la formation tout au long de la vie et dans le cadre de la VAE. Certes, on abordera le problème de la formation continue des enseignants, mais lorsque l'on connaît les moyens mis en œuvre dans ce domaine, on ne peut que s'inquiéter.

Nous réaffirmons la nécessité de la prise en compte de la situation réelle des élèves dans le cadre d'une réflexion sur les rôles de l'enseignant et de ses limites. Il nous faut répondre au désarroi des jeunes collègues face à la complexité du métier.

Il est aussi nécessaire d'aborder la formation continue des adultes. L'approche n'est pas suffisante alors que cette formation sera une réalité.

L'enseignement professionnel a une spécificité. Toute spécificité nécessite une diversité.

Nous vous demandons de la mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Bonnes fêtes

et meilleurs vœux pour 2007